

Assemblée des délégués du 14 au 16 juin 2015 à Morat

Fonds pour les Eglises suisses à l'étranger : somme cible 2016

Proposition

L'Assemblée des délégués décide d'organiser en 2016 une collecte avec cible fixée à CHF 195'000 en faveur du Fonds pour les Eglises suisses à l'étranger.

Berne, le 11 mars 2015

Fédération des Eglises protestantes de Suisse

Le Conseil

Le président

Gottfried Locher

Le directeur du Secrétariat

Philippe Woodtli

1. Mandat de la Commission CESE

« Etre Eglise protestante » se manifeste sous diverses formes, y compris au-delà de nos frontières. La Commission pour les Eglises suisses à l'étranger (CESE) y contribue par son travail. Elle contribue à ce que des protestantes et des protestants suisses à l'étranger puissent vivre leur foi. Elle le fait sur mandat du Conseil et conformément à la constitution de la FEPS.

Le mandat décrit ainsi la mission de la Commission :

- Accorder des *financements initiaux de projets*.
- Soutenir et accompagner les Eglises suisses de Milan, de Misiones et de Londres durant leur transition à l'autonomie financière vis-à-vis de la FEPS. La Commission est responsable de la mise en application des décisions du Conseil de juin et d'octobre 2012 relatives à la suppression de la participation au financement structurel des Eglises suisses de Londres, Misiones et Milan.
- *Transmettre et/ou envoyer des pasteurs ou des collaborateurs socio-diaconaux suisses, hommes et femmes*, dans les Eglises suisses susmentionnées qui en font la demande ainsi que dans les Eglises et fédérations d'Eglises avec lesquelles la FEPS a conclu des accords d'échange de personnel. Elle participe dans ce contexte à la mise en œuvre du contrat du 1^{er} septembre 2012 conclu entre l'Eglise protestante en Allemagne (Evangelische Kirche in Deutschland EKD) et la FEPS.

Soutenir par des *contributions tirées du Fonds CESE* des paroisses germanophones, francophones ou italo-phones à l'étranger ainsi que d'anciennes Eglises suisses autonomes à l'étranger en relation avec l'Eglise évangélique en Allemagne, la Fédération protestante de France ou la Fédération des Eglises évangéliques en Italie dont des ressortissants suisses sont membres ou qui accordent l'hospitalité aux ressortissants suisses qui souhaitent participer à leurs activités. Actuellement, dans ce cadre, des contributions relativement modestes sont affectées à la Comunità evangelica di Confessione Elvetica à Trieste et à l'ancienne Eglise suisse de São Paulo (Brésil) ainsi qu'à quinze autres paroisses francophones ou germanophones à l'étranger en relation avec l'Eglise évangélique en Allemagne (EKD) et avec la Fédération protestante de France (FPF) (par exemple à Singapour, à Casablanca ou au Caire).

2. Plan de financement

Lors de sa séance d'octobre 2012, le Conseil a décidé de supprimer d'ici fin 2017 sa participation au financement structurel des Eglises suisses à Londres (SCL), Ruiz de Montoya, Misiones (IES) et de la Chiesa Cristiana Protestante di Milano (CCPM). Il a approuvé par la même occasion le plan de financement suivant pour le travail de la Commission CESE et l'utilisation des moyens du Fonds :

	2013	2014	2015	2016	2017
SCL	116'000	116'000	97'000	77'000	58'000
IES	51'000	51'000	42'000	34'000	26'000
Mandats de consultation SCL et IES	10'000	8'000	6'000	4'000	2'000
CCPM	23'000	22'000	21'000	21'000	21'000
Autres dépenses	78'000	78'000	78'000	78'000	78'000
Frais	278'000	275'000	244'000	214'000	185'000
Prélèvement escompté sur le Fonds CESE*	-8'000	-30'000	-24'000	-19'000	-15'000
Somme cible nécessaire	270'000	245'000	220'000	195'000	170'000

(*les éventuels projets supplémentaires conformes au mandat d'un montant annuel jusqu'à CHF 20'000 et les envois dans le cadre du contrat entre la FEPS et l'EKD ne sont pas pris en compte)

Pour l'année 2016, la proposition soumise à l'Assemblée des délégués contient donc de nouveau une somme cible de CHF 25'000.- inférieure à celle de l'année précédente. Ce montant est toutefois nécessaire pour permettre d'appliquer de façon acceptable et bien organisée la décision du Conseil relative à la suppression du cofinancement des trois paroisses principalement concernées.

3. Etat de la mise en œuvre des projets SCL et IES

Tant la SCL que l'IES sont en train de mettre en œuvre leurs concepts, élaborés en 2014.

En plus des prestations pour les personnes appartenant au cœur de la communauté, la SCL emprunte de nouvelles voies, en devenant petit à petit Eglise ouverte à tous. Cette formule se concrétise par exemple par le biais d'offres telles que «Prayer & Pub» ou «Sit in Silence» ou de la formule hebdomadaire «Petit-déjeuner dans l'escalier» et de «Holy Soup» à midi, heure de la journée où des banquiers et des sans-logis se rencontrent à l'Eglise pour y dialoguer. Stimuler l'octroi de nouveaux dons par des fondations et d'autres bailleurs de fonds, qui par leurs soutiens financiers financent des projets autonomes, réaliser de meilleures recettes lors de la location du bâtiment ecclésial et organiser plus régulièrement des événements de récolte de fonds, ces mesures doivent permettre de générer des moyens financiers supplémentaires. Par ailleurs, la SCL étudie la possibilité d'une collaboration plus étroite avec une Eglise ou une association d'Eglises sur place.

L'IES investit ses forfaits dans un projet de reforestation. Au moyen des recettes futures, cette paroisse a l'intention de financer son poste de pasteur de manière autonome, sans l'aide de la FEPS. Le projet est en bonne voie. Le forfait de l'année 2014 a permis de boiser une surface plus grande que prévue et, grâce aux conditions météorologiques favorables, les plants ont grandi de manière réjouissante.

4. Perspectives d'avenir

Le mandat de la Commission CESE s'achèvera fin 2017. La Commission soumettra donc cette année encore au Conseil un document de travail résumant ses réflexions quant à l'avenir éventuel de la Commission. Il est incontesté, tant au sein de la Commission que du Conseil, que le mandat sous sa forme actuelle ne sera pas prolongé au-delà de l'année 2017 et que des ajustements au niveau des tâches s'avéreront nécessaires. La Commission est par ailleurs convaincue qu'à l'avenir également « Etre Eglise protestante » à l'étranger devrait continuer à jouer un rôle non négligeable pour la FEPS, et ce non pas uniquement dans les associations œcuméniques mais aussi à l'échelon des paroisses. Par ces considérations, la Commission pense à la fois aux Eglises de Suisses émigrés, aux paroisses accueillant des émigrés suisses et aux Eglises de migrants en Suisse.